



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le service Départemental d'Incendie et de Secours de Mayotte ouvre d'un examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels Session : 2023

Conditions d'accès	Date de l'épreuve d'admission	Période d'inscription
<p>Cet examen professionnel est ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 ayant atteint le 4e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C ; sous réserve de la validation de la totalité des unités de valeur de la formation d'équipier.</p>	<p>À partir du mercredi 23 mars 2023. Le détail des épreuves est le suivant :</p> <p>Entretien individuel avec le jury basé sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience.</p> <p>Durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus de présentation .</p>	<p>Les périodes d'inscription à cet examen se feront du 24 janvier au 20 février 2023, 23 h 59 dernier délai (heure de Mayotte), avec une date limite de dépôt fixée au 06 mars 2023.</p> <p>Les demandes d'inscription à l'examen professionnel de caporal de sapeurs-pompiers professionnels se feront :</p> <ul style="list-style-type: none">• Par courriel à exampro.caporal@sdis976.fr ;• Ou par demande courrier au : <p>SDIS 976 MAYOTTE – Cellule Examen professionnel de Caporal SPP</p> <p>Centre Kinga 1^{er} étage BP 711- ZI Kaweni 97600 MAMOUDZOU</p> <p>Les candidats ont la possibilité de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Télécharger le dossier de candidature sur le site internet de l'établissement (www.sdis976.fr) ;- Ou retirer le dossier physiquement à l'Etat Major, au Centre Kinga auprès du groupement des ressources humaines. <p>Toute inscription ne sera effective qu'à la réception par le SDIS de Mayotte du dossier papier. (Cachet de la poste ou d'un prestataire faisant foi ou preuve de dépôt).</p> <p>Les dossiers dûment complétés devront être adressés, soit par voie postale, soit par remise en main propre (aux heures ouvrables), au :</p> <p>SDIS 976 MAYOTTE – Cellule Examen professionnel de Caporal SPP</p> <p>Centre Kinga BP 711- ZI Kaweni 97600 MAMOUDZOU</p> <p>La date limite de dépôt des dossiers complets accompagnés des pièces justificatives est fixée au 06 mars 2023 inclus (cachet de la poste ou d'un prestataire faisant foi ou preuve de dépôt).</p> <p>La remise en main propre des documents est possible également jusqu'au 6 mars 2023, avant 17h00.</p> <p>Pour plus de précisions, se référer à « l'arrêté n°638 portant ouverture d'un examen professionnel de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023 »</p>